

[Tapez ici]

[Tapez ici]

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

RGB - Sciences administratives – Gestion des ressources humaines et management :
approfondissement - Convention.....(1)

CODE DE L'U.E. (2):	71 80 14 U32 X1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):	702
CODE E.P.S. DU DOMAINE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES (1)	g

La présente demande émane du réseau:

<input type="checkbox"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="checkbox"/> (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (1) ... Roberto GALLUCCIO – Administrateur-délégué CPEONS.....

Date et signature (1) : 08 avril 2021

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

[Tapez ici]

[Tapez ici]

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Classement de l'unité d'enseignement :

3.1. Niveau

X (4) Enseignement supérieur de type court	O (4) Enseignement supérieur de type long
--	---

Domaine²

Domaine proposé (1) :	Sciences administratives et de gestion
Domaine décidé par le Conseil général (1)	Sciences administratives et de gestion

Date de l'accord du Conseil général:

Signature du Président du Conseil général:

11/05/2021

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 5 (1 page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du (des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)
Gestion des ressources humaines et management : approfondissement	CT	B	24
Part d'autonomie		P	6
		Total des périodes	30

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page)

² Décret du 16 avril 1991, articles 43 et 45.

[Tapez ici]

[Tapez ici]

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)) : (1)

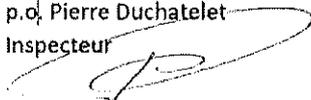
b) Avis de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :10/06/2021.....Signature :

p.o. Pierre Duchatelet
Inspecteur



Instructions

- (1) A compléter
- (2) Réserve à l'administration
- (3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et validé par l'inspection
- (4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

[Tapez ici]

[Tapez ici]

**RGB- SCIENCES ADMINISTRATIVES-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
MANAGEMENT : APPROFONDISSEMENT- CONVENTION**

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement a pour but de donner au personnel des administrations locales et provinciales les connaissances et capacités en matière de *Gestion des ressources humaines* telles que le prévoit le programme proposé par le Conseil Régional de la Formation (C.R.F.) et faisant partie des conditions prévues pour obtenir une échelle supérieure de traitements conformément à la circulaire ministérielle du 27 mai 1994 relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

[Tapez ici]

[Tapez ici]

**RGB- SCIENCES ADMINISTRATIVES-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
MANAGEMENT : APPROFONDISSEMENT- CONVENTION**

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- * résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- * produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

En mathématique,

- * traiter un problème en utilisant un tableau de nombres, un graphique ou une formule ;
- * calculer des valeurs caractéristiques d'un ensemble de données statistiques ;
- * interpréter et critiquer la portée des informations graphiques et numériques.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur

[Tapez ici]

[Tapez ici]

**RGB- SCIENCES ADMINISTRATIVES-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
MANAGEMENT : APPROFONDISSEMENT- CONVENTION**

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, face à des situations exemplatives et en utilisant un vocabulaire spécifique, l'étudiant sera capable, en intégrant les éléments de *Gestion des ressources humaines* :

- d'émettre un avis argumenté sur une problématique liée à la matière ;
- de proposer des solutions face à ces problématiques.
- de justifier par une argumentation appropriée les diverses réponses données;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- choix judicieux des éléments sur lesquels il fonde son raisonnement,
- niveau de clarté et de précision dans la formulation de la réponse,
- degré de pertinence de l'argumentation.

[Tapez ici]

[Tapez ici]

**RGB- SCIENCES ADMINISTRATIVES-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
MANAGEMENT : APPROFONDISSEMENT- CONVENTION**

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable de comprendre, de situer et d'intégrer les éléments de *Gestion des ressources humaines* suivants:

A la fin de ce cours, l'apprenant sera capable :

- d'expliquer la structure actuelle de la fonction publique, les différents changements survenus depuis plusieurs années et le rôle joué par la GRH dans ces différents changements ;
- de définir une compétence et déterminer les différents moyens pour implanter un système de gestion des compétences ;
- d'expliquer l'importance de développer une stratégie de communication (supports, communication inter/externe) ;
- d'expliquer les « origines » de la mise en place d'un système d'évaluation dans la fonction publique (RGB, Pacte) et les étapes pour la mise en place d'un processus d'évaluation ;
- d'identifier la place et le rôle de la formation dans les matières RH : analyser les besoins, de formation, plan de formation, ... ;
- d'identifier le cadre légal en matière de charge psychosociale (loi sur le bien-être au travail) : violence et harcèlement moral et sexuel au travail, stress, prévention et gestion des assuétudes.
- d'établir des liens entre les différentes matières RH : évaluation, formation, recrutement, intégration, description de fonctions, communication, motivation, égalité des chances, absentéisme ... ;
- de justifier l'importance du processus de transfert de compétences (fin de carrière, départ, mobilité, tutorat)

[Tapez ici]

[Tapez ici]

**RGB- SCIENCES ADMINISTRATIVES-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
MANAGEMENT : APPROFONDISSEMENT- CONVENTION**

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

[Tapez ici]

[Tapez ici]

**RGB- SCIENCES ADMINISTRATIVES-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
MANAGEMENT : APPROFONDISSEMENT- CONVENTION**

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

[Tapez ici]

[Tapez ici]

[Tapez ici]

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : 11/05/2021

«RGB - Sciences administratives – Gestion des ressources humaines et management ; approfondissement - Conventions»

Date d'application :

Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime définitif /provisoire	Code domaine de formation	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
718551U35X1 14	702	RGB-SCIENCES ADMINISTRATIVES : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES -ET MANAGEMENT -APPROFONDISSEMENT-CONVENTION	718551U35X1	702	RGB-SCIENCES ADMINISTRATIVES : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT -APPROFONDISSEMENT (CONVENTION)